

Publié le 11 octobre 2016.
Dernière modification : 14 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE

S.A., 31 mars 1921.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
S.A. frse au capital de 3 MF.
Siège social : Paris, 8, r. Saint-Augustin
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 456)

Conseil d'administration
composé de 12 membres, nommés pour 6 ans

RABEL (André), président ;
CORDIER (Désiré), à Toul ; v.-pdt ;
LEPERT (Fernand), 46, r. Fontaine, Paris ; adm. délégué ;
GONTARD (Albin), 14, rue Gorge-de-Loup, Lyon ;
DELHAIZE, r. de la Mothe, Nancy
THOLOZAN, 41, rue Sainte-Pauline, Marseille ;
LECHAPT, 28, bd de la Bastille, Paris ;
CÉALIS (Claudius), 5, bd des Capucines, Paris ;
CHAPIN (Maurice), château de Varrains, près Saumur ;
COLAS (Eugène) ¹, 26, av. de Villiers, Paris ;
LAMBERT (Alfred) ², 27, av. de l'Opéra, Paris ; pdt ;
BOUQUET (Raymond), pl. David-d'Angers, Béziers.

Commissaires aux comptes
CLÉMENT, 86, bd. Malesherbes, Paris ;
HOSSERAYE (de la) ³, 103, bd de Sébastopol, Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
S.A. frse au capital de 3 MF.
Siège social : Paris, 8, r. Saint-Augustin
Registre du commerce : Seine, n° 29.837
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 444)

¹ Eugène-Armand Colas (1870-1956) : des Tanneries Énault. Voir [encadré](#).

² Alfred Lambert : directeur de la Banque Lambert-Biltz, Paris.

³ Jean Brière de la Hossieraye (1885-1977) : ancien inspecteur des finances. Alors directeur financier de Félix Potin. Futur directeur des filiales, puis membre du conseil de surveillance de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz (Lebon et Cie). Voir [encadré](#).

Conseil d'administration
composé de 12 membres, nommés pour 6 ans

LAMBERT (Alfred), 4, r. Georges-Ville, Paris ; pdt ;
CORDIER (Désiré), à Toul ; v.-pdt ;
LEPPERT (Fernand), 46, r. Fontaine, Paris ; adm. délégué ;
CHAPIN, château de Varrains, par Saumur (Maine-et-Loire) ;
COLAS (Eugène), 26, av. de Villiers, Paris ;
FOUCHET (Jacques), 26, r. Murillo, Paris ;
LECHAPT, 28, bd de la Bastille, Paris ;
RABEL (André), 5, r. de Logelbach, Paris ;
DOCKS LYONNAIS, représentés par M. Albin Gontard, 14, r. Gorge-de-Loup, Lyon ;
SOCIÉTÉ NANCÉIENNE D'ALIMENTATION, représentée par M. Delhaize, r. de la Mothe, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Commissaires aux comptes

CLÉMENT, 86, bd. Malesherbes, Paris ;
LABORIE, 5, r. Ordener, Paris.

Objet. — Commerce en gros, à forfait ou à la commission, des vins de provenances française ou exotiques.

Capital social. — 3 MF en 6.000 act. de 500 fr. entièrement libérées ; originaire, 1,8 MF ; porté à 3 MF par décision de l'A.G.E. du 21 août 1921.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 6 juillet 1928)

Madame Filippetti ; monsieur et madame Georges Thauvin, née Filippetti ; monsieur et madame André Filippetti ; monsieur et madame Albert Dupaigne, née Filippetti et leurs enfants, Jean et Marthe ; M^{me} et mademoiselle Henriette Croze ; madame Bardin ; monsieur Charles Bardin ; monsieur Raoul Bardin ; mademoiselle Louise Bardin ; madame de Figarelli ; madame Charles Filippetti et leurs nombreuses familles, de Corse ; les familles Aloisi, Drogo, Galisti, de Moro-Giafferi, Édouard Bardin, Ducroquet, Vidal, Dupaigne, Brunon et Leppert ;

le personnel de la Cie générale des vins du Midi et de l'Algérie,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Alexandre FILIPPETTI
directeur à Alger de la générale des vins du Midi et de l'Algérie
administrateur de la Société algérienne de construction d'outillage et machine
agricole ([SACOMA](#))
administrateur de la Société algérienne de matériel agricole ([SAMA](#))

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin germain, cousin, allié et ami, décédé à Alger, le 5 juillet 1928, à l'âge de 45 ans.

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Eugène.

La famille ne reçoit pas.

POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES (anc. maison Cosso-Gentil), 62 et 64, rue de Constantine. Téléph. 27-03 et 19-79.

VINS DU MIDI ET DE L'ALGÉRIE
(*Le Journal des finances*, 20 mars 1929)

Cette société a été constituée en mars 1921 pour reprendre la suite de la Société méridionale et algérienne des vins qui exploitait deux entrepôts, à Alger et à Cette, et de la Maison Désiré Cordier et Cie, dont les apports comprenaient notamment 60 wagons bi-foudres. Le capital fut fixé à l'origine, à 1 million 800.000 fr. en 3.600 actions de 500 francs dont 1.600 étaient attribuées en rémunération d'apports et 2.000 étaient souscrites en numéraire. Quelques mois, après, le capital était porté à son chiffre actuel de 3 millions de francs en 6.000 actions de 500 francs.

La Société, dont les chais étaient primitivement établis à Cette, a transféré ses installations à Béziers, en pleine région vinicole. Elle a également établi un bureau de transit pour les vins d'Algérie à Rouen.

Les deux premiers exercices se soldèrent par des bénéfices de l'ordre de 300.000 fr. qui ont été consacrés aux amortissements.

En 1924-25, les bénéfices se sont élevés à 501.000 francs et les actionnaires ont reçu un dividende de 16 fr. 18 net. L'année suivante, ils passaient, à 840.000 francs et le dividende était porté à 23 fr. 46 net. Pour 1926-27 les bénéfices ont accusé un nouveau progrès à 1.235.800 francs et les actions ont reçu 38 fr. 52. net. C'est sur l'heureuse impression laissée par cette répartition qu'a eu lieu l'introduction des actions au marché ; en banque, au cours de 939 fr., soit avec une prime de 435 fr. par titre, qui pouvait paraître exagérée, étant donné la jeunesse de l'affaire. Pour faciliter l'opération, on avait laissé courir des bruits extrêmement favorables sur l'exercice en cours. On disait que le dividende pourrait être doublé, ou même triplé. C'est ainsi que l'on a vu les actions Vins du Midi et de l'Algérie s'enlever rapidement jusqu'à 1.425, hausse qui fut d'ailleurs favorisée par l'extrême étroitesse du marché du titre. En fait, les bénéfices de 1927-28 n'ont atteint que 1.136.000 fr. et le dividende a été porté à 42 fr. 50 net. Mais on s'attendait à mieux et la déception s'est traduite en Bourse par le recul du titre aux environs de 1.000 fr. où il est resté depuis lors.

La gestion de l'affaire paraît prudente. On note d'ailleurs la présence au conseil de plusieurs administrateurs communs avec les Établissements Duval, Félix Potin, les Docks Lyonnais et la Nancéienne d'Alimentation, et ceci explique mieux les efforts réalisés par la gestion pour établir la situation financière sur des bases solides. C'est ainsi que pour les deux derniers exercices, les trois à quarts environ des bénéfices ont été consacrés aux amortissements. Le bilan au 30 août 1928 accuse 1.120.000 fr. d'immobilisation, 6.144.000 francs en caisse et banques, 672.000 francs de stocks et 2.732.000 fr. de débiteurs divers. Au passif, on trouve 6.490.000 francs de créditeurs divers et seulement 121.090 fr. de réserves, somme qui peut paraître faible dans un commerce où les risques sont sérieux par suite des fortes variations du prix du vin. Quant aux amortissements importants pratiqués sur les immobilisations, ils sont évidemment indispensables, car le matériel de chais est d'une durée très limitée et nécessite des renouvellements très fréquents.

La situation financière de la Société paraît dans son ensemble convenablement équilibrée et il semblerait, étant donné la modicité du capital et pour peu que les bénéfices se maintiennent au niveau des deux précédents exercices, qu'une part plus large puisse être faite aux actionnaires.

Au cours de 1.000 fr. environ, l'action Vins du Midi et de l'Algérie capitalise son dividende à 5 % brut. C'est un rendement qui peut paraître assez élevé, mais qu'explique la nature de l'activité sociale.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1930)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le jeudi 30 janvier, sous la présidence de M. Lambert, président, du conseil d'administration, ont adopté à l'unanimité les propositions de répartition des bénéfices présentées par le conseil.

En conséquence, le dividende de 60 fr. brut par action sera mis en paiement, à partir du 15 mars prochain, aux guichets de la banque Lambert-Biltz, à raison de net 497 fr. 20 au nominatif ou de 45 fr. 25 au porteur.

Le conseil, dans son rapport, indique que la Société, au cours de l'exercice écoulé, a traité près de 470.000 hecto. Bien que la campagne viticole n'ait pas été particulièrement favorable, des bénéfices satisfaisants ont néanmoins pu être réalisés.

Répondant à diverses questions qui lui étaient posés, le président a indiqué que les 60 wagons-foudres que possède la Société sont maintenant tous munis de la conduite blanche, en vue de l'application ultérieure du freinage continu.

Partant de l'exercice en cours, il a déclaré que la situation du commerce des vins était très délicate en ce moment en raison de la crise, tout le monde voulant vendre. Il convient de noter que la Société ne fait d'affaires de forfait qu'en minime quantité ; c'est ainsi que, sur les 470.000 hecto traités l'an dernier, il y a environ 375.000 hecto d'affaires de commission.

M. André Rabel, administrateur sortant, a été réélu et M. Maurice Mézières, administrateur-délégué de la Société Félix Potin, a été nommé administrateur en remplacement de M. Fouchet, démissionnaire.

CIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*L'Africain*, 26 décembre 1930)

Les résultats de l'exercice au 31 août 1930 permettraient de maintenir le dividende à 60 fr. brut.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 janvier 1931, sous la présidence de M. Alfred Lambert, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1930, présentant un solde bénéficiaire de 1 million 19.799 fr. 30.

Le dividende brut a été fixé à 60 francs. Le montant net sera payable à partir du 30 avril 1931, contre remise du coupon n° 7, à raison de 50 fr. 40 au nominatif et 46 fr. 515 au porteur.

Une somme de 455.188 fr. 81 a été affectée aux amortissements et à la réserve de prévoyance. Il a été reporté à nouveau 4.625 fr. 82.

L'assemblée a réélu MM. Eugène Colas et Villain, administrateurs sortants.

Le rapport fait ressortir que les variations importantes subies par les cours durant la plus grande partie de la campagne ont rendu difficiles les opérations de la Société au cours de l'exercice clos ; néanmoins, par une organisation améliorée, les bénéfices réalisés sont très satisfaisants et le chiffre d'affaires en constante progression. À la suite de la répartition proposée par le conseil, les immobilisations, qui s'élèvent à 4.798.468 fr. 48, vont se trouver entièrement amorties.

Au cours de l'exercice, la Société s'est assuré le contrôle d'une entreprise de la région rouennaise qui, par son organisation indépendante, facilitera les opérations de transit et pourra apporter sa collaboration pour les livraisons urgentes à la clientèle de l'Ouest.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*L'Africain*, 13 février 1931)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930 faisant ressortir un bénéfice net de 968.333 francs.

Après divers prélèvements et amortissements, le dividende a été fixé à 50 fr. 40 net par action nominative et à 46 fr. 515 par action au porteur.

Il sera payable à partir du 30 avril prochain.

VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*L'Africain*, 24 février 1931)

Au cours de l'assemblée ordinaire qui vient de se tenir, le conseil a proposé aux actionnaires de maintenir le dividende à 60 fr. brut par action comme l'année précédente, bien que l'exercice au 31 août dernier se soit soldé par un bénéfice de 1.019.799 fr. contre 914.523 fr. précédemment.

Profitant de ces résultats favorables, le conseil a demandé à l'assemblée de procéder à l'amortissement complet des immobilisations qui figuraient encore au bilan pour 514.660 francs.

VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*L'Africain*, 6 octobre 1931)

Il est probable que les résultats de l'exercice qui a pris fin le 31 août dernier permettront de porter le dividende de 60 à 100 fr.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mars 1932)

.....
Les résultats obtenus au cours de l'exercice se terminant le 31 août 1931 ont marqué une progression qui nous permet de vous proposer une augmentation de la répartition ; en effet, après vous avoir engagés pendant de longues années à consacrer la majeure partie des bénéfices à l'amortissement des immobilisations, vous pouvez

maintenant, grâce à cette politique de prudence, recueillir le fruit des sacrifices que vous avez bien voulu consentir.

Au cours de cet exercice, la campagne a été particulièrement difficile ; néanmoins, nous avons pu développer notre chiffre d'affaires et l'ensemble de notre organisation nous a donné pleine satisfaction.

Lors de notre dernière assemblée, nous vous avons fait savoir que nous avons pris le contrôle dans la région rouennaise d'une entreprise qui devait faciliter nos opérations de transit et également apporter sa collaboration pour des livraisons rapides à notre clientèle de l'Ouest. Cette organisation a commencé à fonctionner dès l'année dernière et les résultats obtenus n'ont pas été inférieurs à ceux que nous avons prévus.

Le développement rapide et extrêmement important du vignoble de la région oranaise nous a amenés à envisager l'installation d'un service important pour nous permettre de donner satisfaction aux demandes de notre clientèle concernant cette région spéciale de l'Algérie. Nous serons probablement amenés, dans l'avenir, à développer cette nouvelle organisation.

.....
LES RÉOLUTIONS
.....

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs, pour une durée de six années. M. Désiré Cordier, château Fanning Lafontaine, à Pessac (Gironde), et M. Alfred Lambert, 2 bis, avenue Raphaël, à Paris. Le mandat de MM. Cordier et Lambert, administrateurs, prendra fin à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 1938-1937.

VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1932)

Les Vins du Midi et d'Algérie s'adjugent 10 francs. L'assemblée vient de fixer le dividende à 100 francs par action contre 60. Cette société, qui est en relations notamment avec Félix Potin, se contente d'acheter à commission et n'est ni producteur ni détaillant. Elle fait environ par an 150.000.000 fr. de chiffre d'affaires et les actionnaires commencent seulement à recueillir le fruit des répartitions modestes jusqu'à présent effectuées.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*La Journée industrielle*, 5 août 1932)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Lambert, les actionnaires ont autorisé le conseil à porter le capital social de 3 à 5 millions de francs par la création de 4.000 actions nouvelles de 500 fr. à émettre contre espèces.

Les nouvelles actions seront émises avec une prime de 150 fr. par titre, soit au taux de 650 fr. ; elles porteront jouissance du 1^{er} septembre 1932, auront droit à l'intérêt de 6 % pour leur capital libéré et participeront aux bénéfices de l'exercice 1932-33 au même titre que les actions anciennes. Le montant de la prime sera porté au compte de réserve figurant au passif du bilan sous la rubrique « réserve de prévoyance ».

Les actionnaires actuels auront un droit préférentiel de souscription, à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 3 anciennes ; ce droit devra être

exercé, sous peine de déchéance, pendant le délai de souscription, qui courra du 16 août au 5 septembre prochain.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil déclare qu'il a été amené à envisager cette augmentation de capital par suite de la création d'un nouveau centre d'achats dans la région d'Oran.

L'assemblée a approuvé les accords passés par le conseil avec la Banque Lambert-Biltz, au sujet de la garantie de l'opération et a donné un *quitus* spécial à M. Lambert, président du conseil d'administration.

L'assemblée a modifié les statuts, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital.

VINS DU MIDI ET D'ALGERIE
(*Le Journal des finances*, 12 août 1932)

Les VINS DU MIDI ET D'ALGERIE sont soutenus à 970 ; l'assemblée du 4 août a décidé de porter le capital de 3 à 5 millions par la création de 4.000 actions nouvelles de 500 fr. qui seront émises à 650 fr. Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel à raison de deux actions nouvelles pour trois anciennes.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1448 :

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

Conseil d'administration : MM. A. Lambert, pdt ; F. Leppert, E. Colas, N.-D. Cordier, Delhaize, M. Mézières, A. Rahel, J. Rabel, Vilain, Société anonyme des Docks Lyonnais Société Nancéenne d'alimentation.

VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*Le Journal des finances*, 2 février 1933)

Le dividende proposé à l'assemblée du 23 mars serait de 60 fr. contre 100 fr. l'an dernier.

VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*Le Temps*, 3 février 1933)

Le bénéfice net de l'exercice au 31 août 1932 atteint, après attribution de 379.915 francs au fonds de prévoyance, 803.298 francs contre 1.163.118 fr. pour 1930-31. Ainsi que nous l'avons laissé supposer, il serait proposé à la prochaine assemblée un dividende de 60 francs contre 100 francs précédemment.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 7 avril, sous la présidence de M. A. Lambert, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 1933, faisant ressortir une perte de

1.557.808 fr. 53, que l'assemblée a décidé, sur la proposition du conseil, de reporter à nouveau.

Le rapport indique que, pendant l'exercice écoulé, la société a été gênée dans ses importations de Tunisie en France où, du fait du contingentement atteint avant toutes prévisions possibles, elle a eu, bloqués dans différents ports et pendant de longs mois, des stocks très importants de vins destinés à sa clientèle, ce qui explique, par suite de frais considérables d'entrepôt, de location de futaille, de consommation, etc., la perte importante figurant au bilan soumis. La société n'a pas été la seule à être touchée par cette situation anormale, et un décret ministériel en date du 17 février 1933 autorisait l'entrée des vins tunisiens hors contingent, par échelonnements jusqu'au mois d'août. Postérieurement, la loi de juillet 1933 est venue modifier le statut douanier relatif à l'entrée des vins de Tunisie en France, semblant rendre désormais impossible le renouvellement d'une pareille situation.

Le rapport signale enfin que les chiffres de ventes traités dans les six premiers mois de l'exercice dépassent 400.000 hecto.

ALIMENTATION

(*La Journée industrielle*, 28 avril 1935)

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie. — Siège transféré du 8 rue Saint-Augustin, au 14. rue de Miromesnil, à Paris.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1627-1628 :

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

Conseil d'administration : MM. A. Lambert, pdt ; F. Leppert, adm.-d. ; Delhaize, Société anonyme des Docks Lyonnais (A. Gontard) ; Société Nancéenne d'alimentation (V. Vilain).

Commissaires aux comptes : M. Marcovitch, L. Fouillaud.

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 5 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1937-1938, clos le 31 août dernier. Après amortissements divers, il ressort une perte de 991.655 francs.

M. René Delhaize, administrateur sortant, a été réélu.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1960 :

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

Conseil d'administration : R. Delhaize, pdt ; J. Ed. Kern (Ad. de la S.A.D.A.L. à Strasbourg) ; F. Leppert, adm.-d. ; Société anonyme des Docks Lyonnais (A. Gontard) ; Société Nancéenne d'Alimentation (V. Vilain).

Commissaires aux comptes : M. Marcovitch, L. Fouillaud.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1999 :

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

Conseil d'administration : F. Leppert, pdt ; F. Duchesne, J. Kern, Docks Lyonnais, Société Nancéienne d'Alimentation.

Commissaires aux comptes : M. Marcovitch, L. Fouillaud.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2319 :

Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie

Conseil d'administration : F. Leppert, pdt ; F. Duchesne, E. Kern, Docks Lyonnais, Société Nancéienne d'Alimentation, A. Fournier, Estève.

Commissaires aux comptes : M. Marcovitch, L. Fouillaud.

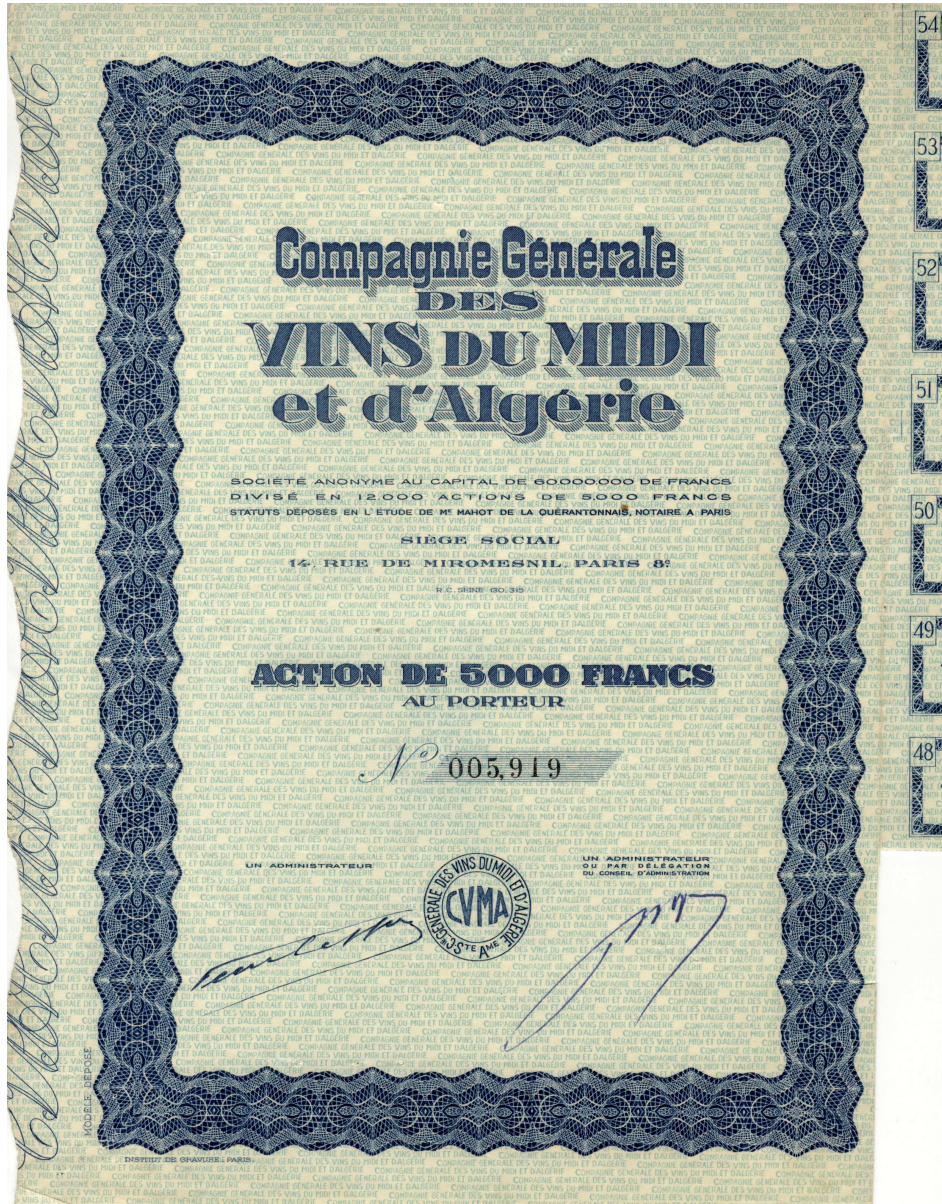
Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1950)

Les actionnaires porteurs d'actions privilégiées, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé à l'unanimité la résolution votée par une assemblée générale extraordinaire tenue antérieurement et ayant pour but d'unifier les actions par suppression du privilège appartenant aux actions numérotées de 1 à 10.000.

Une autre assemblée générale extraordinaire a également approuvé à l'unanimité les différentes résolutions qui ont été présentées. Des diverses mesures adoptées, il résulte que le capital social est porté à 60.000.000 de fr. au moyen de l'incorporation de diverses réserves, dont la réserve de réévaluation.

Les actions regroupées seront du nominal de 5.000 francs et une action gratuite de même somme sera attribuée aux porteurs de chaque action de 5.000 francs.

1951 : capital porté à 60 MF par création de 6.000 actions de 5.000 fr.
réparties gratuitement (1 pour 1).



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE

Société anonyme au capital de 60.000.000 de fr.

divisé en 12.000 actions de 5.000 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Mahot de la Quérantonais, notaire à Paris

Siège social : 14, rue de Miromesnil Paris 8^e

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : F. Leppert

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Institut de gravure - Paris

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
[Desfossés 1956/1940]

Leppert (F.), 1940 (pdg Vins du Midi et d'Algérie), 2003 (Éts B. Mielle), 2004 (SADAL), 2082 (Mielle-Cailloux).

Fournier (A.), 1940 (dga Vins du Midi et d'Algérie).
Duquesne (M.), 1940 (Vins du Midi et d'Algérie), 2012 (pdg Docks du Nord).
Docks du Nord, à Lille (Président des), 1940 (Vins du Midi et d'Algérie).
Docks lyonnais, 1940 (Vins du Midi et d'Algérie).
Nancéienne d'Alimentation, 1940 (Vins du Midi et d'Algérie).
Estève, 1940 (Vins du Midi et d'Algérie), 2004 (Alim. Als.-Lorr.).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Richard (M.), 1103 (comm. cptes Rochet-Schneider), 1940 (comm. cptes Vins du Midi et d'Algérie).
Villepin (Georges Gallouzeau de)^{x/00}(comm. aux cptes), 29 (Séquanaise-Capitalisation), 135 (Banque L. Dupont et Cie), 195 (Nancéienne de crédit indus. et de dépôts), 299 (Cie de financement industriel), 1940 (comm. cptes suppl. Vins du Midi et d'Algérie).

SIÈGE SOCIAL Paris, 14, rue de Miromesnil. T 61. : ANJ. 44-01.

OBJET : Le commerce en gros ou à la commission des vins et spiritueux de toutes provenances. Exploitations à Béziers, Sète, Alger, Oran.

CAPITAL SOCIAL : 90 millions de fr., divisé en 18.000 actions de 5.000 fr.

À l'origine, 1.800.000 fr. en 3.600 actions de 300 fr., porté à 3 millions et en 1932 à 5 millions par l'émission à 650 fr. de 4.000 actions nouvelles (2 actions nouvelles pour 3 anciennes) ; coupon n° 9). En 1938, le capital a été réduit de 5 millions à 1.500.000 fr. par réduction de 500 à 150 fr. du nominal des anciennes actions qui deviennent « privilégiées » et reporté à 4.012.500 fr. par émission au pair de 16.750 act. nouv. de 150 fr. (3 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1942 à 8.025.000 francs par l'émission à 160 fr. de 26.750 actions de 160 fr. (une nouvelle pour une ancienne) ; porté en 1944 à 12.037.500 fr. par l'émission à 165 fr. de 26.750 actions de 150 fr. (une nouvelle pour deux anciennes). Porté en 1946 à 14.400.000 fr. par création de 15.750 actions de 150 fr. remises en rémunération d'apport par suite de l'absorption des Établissements Fournier frères et à 21.600.000 fr. par incorporation de partie de la réserve de réévaluation et création de 48.000 actions ordinaires de 150 fr. (une nouvelle pour deux anciennes). Porté en 1948 à 28.800.000 francs, par l'émission à 180 fr. de 48.000 actions ordinaires de 150 fr. (une nouvelle pour trois anciennes). Porté en 1950 à 30 millions par élévation du nominal à 156 fr. 25. Regroupement en actions de 5.000 fr. à partir du 1^{er} mars 1951, puis capital porté à 60 millions par création de 6.000 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 1). Porté en 1955 à 90 millions par émission à 5.700 fr. de 6.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 2 ou 10.000 fr. de nominal).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent, prélèvements facultatifs en faveur des réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du passif, remboursement des actions, le surplus sera réparti aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque Lambert Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris.

TRANSFERTS : Banque Lambert Biltz.

COUPONS NETS AU PORTEUR : (Actions ordinaires) : n° 25 (26 juin 1951), 416 fr. et 26 fr. (11 juin 1952), 496 et 31 fr. ; 27 (11 juin 1953). 496 fr. ; 28 (11 juin 1954), 500 fr. ; 29 (26 mai 1955), 500 fr. ; 30 : droit de souscription (1 pour 2).

	Bénéfice net	Rés., amort. + prov.	Divid. + tant.	Divid. brut par act.
	(En 1.000 francs)			(En francs)
1945-46	8.735	4.519	4.100	25 00
1946-47	14.731	10.659	5.310	30 00
1947-48	16.158	9.600	6.808	30 00

1948-49	22.052	15.746	5.866	30 00
1949-50	17.712	10.681	6.774	507 31
1950-51	18.206	10.317	8.027	(net) 496 00
1951-52	18.639	10.442	8.118	604 78
1952-63	21.670	18.493	8.275	609 75
1953-54	21.893	12.585	7.730	609 75

BILANS AU 31 AOÛT (En 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	49.619	43.567	88.724	89.038	80.901
Autres valeurs immobilisées	215	213	209	212	182
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	60.796	78.409	267.173	167.687	245.633
Débiteurs	252.843	266.422	299.078	325.995	467.219
Titres de placement	3.069	2.779	3.096	3.639	12.280
Disponible	87.875	33.601	55.697	65.396	44.280
	<u>454.415</u>	<u>424.991</u>	<u>713.977</u>	<u>651.967</u>	<u>850.495</u>
PASSIF					
Capital	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000
Réserves	19.192	21.618	48.545	49.779	32.442
Fonds de renouvellement et provisions	2.977	2.198	913	913	—
Dette à court terme	354.534	322.969	585.880	519.695	716.160
Bénéfices	17.712	18.206	18.639	21.670	21.893
	<u>454.415</u>	<u>424.991</u>	<u>713.977</u>	<u>651.967</u>	<u>850.495</u>

Compagnie générale des Vins du Midi et d'Algérie
(L'Information financière, économique et politique, 10 mai 1957)

Les actionnaires se sont réunis au siège social, 14, rue de Miromesnil à Paris, le 7 mai 1957, en assemblée générale ordinaire; les comptes de l'exercice qui lui ont été soumis font ressortir un bénéfice net, après tous amortissements normaux et provisions de fr. 27.636.702.

Le dividende de l'exercice 1956 sera de fr. 623,441 brut, soit 500 fr. net, et sera payable aux guichets de la banque LAMBERT-BILTZ, 119, boulevard Haussmann. contre remise du coupon n° 32, à partir du 11 juin 1957.

Le rapport du conseil signale que l'activité de la société s'est maintenue durant l'exercice en cours qui se présente jusqu'à ce jour favorablement et malgré les graves événements se déroulant en Afrique du Nord l'activité commerciale des sièges d'exploitation d'Oran et d'Alger n'a pas été affectée sérieusement.

MM. LEPPERT et ESTEVE, dont les mandats étaient arrivés à expiration, ont été réélus administrateurs pour une durée de six années.

Usant de l'autorisation qui lui avait été accordée par l'assemblée centrale extraordinaire du 5 mai 1955, le conseil a décidé de porter le capital de 90 millions à 120 millions de francs par incorporation de diverses réserves et provisions et par distribution d'action» gratuites au nominal de 5.000 francs, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Cette opération s'effectuera à partir du 1^{er} octobre 1957 aux guichets de la banque LAMBERT-BILTZ, et le droit d'attribution sera représenté par le coupon n° 33 ; ces actions numérotées de 18.000 à 24.000 seront créées jouissance 1^{er} septembre 1957.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VINS DU MIDI ET D'ALGÉRIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1958)

Les bénéfices de l'exercice 1957 seraient très légèrement supérieurs à ceux du précédent et le dividende serait maintenu.

Cie générale des Vins du Midi et d'Algérie
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1958)

L'assemblée du 7 mai a approuvé les comptes de 1957 qui font ressortir un bénéfice net après amortissement normaux et provisions, de 30.370.511 fr.

Le dividende de l'exercice 1957 sera de 623 fr. 44 brut, soit 500 fr. net, et sera payable aux guichets de la Banque Lambert Biltz, 119, bd Haussmann, contre remise du coupon 34 à partir du 11 juin 1956.

Le rapport du Conseil signale que l'activité de la Société a'est maintenue durant l'exercice en cours qui se présente Jusqu'à ce jour favorablement et malgré le» graves événements se déroulant en Afrique du Nord, l'activité commerciale des sièges d'exploitation d'Oran et d'Alger n'a pas été affectée sérieusement.

Les mandats de la Société anonyme des Docks Lyonnais représentée par son administrateur, M. Jean Gontard, et de M. André Fournier, administrateur directeur général adjoint, étant arrivés à expiration, l'assemblée les a renouvelés à l'unanimité, pour six ans.
